

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/12/2016

**Délibération n° D-2016-400**

Convention d'adhésion aux secrétariats du comité médical et  
de la commission de réforme placés auprès du Centre de  
Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction Ressources Humaines**

**Convention d'adhésion aux secrétariats du comité médical et de la commission de réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) et la Ville de Niort ont signé une convention le 4 décembre 2015 pour l'adhésion aux secrétariats du Comité médical et de la Commission de réforme placés auprès du Centre de gestion avec effet au 1er janvier 2016.

Comme indiqué dans cette convention, celle-ci prend fin le 31 décembre 2016 avec possibilité de la renouveler pour 3 ans par avenant.

Un bilan de l'application de cette convention a été fait le 9 novembre lors d'une rencontre entre la Ville de Niort et le CDG79. Il a été convenu de poursuivre la collaboration entre les deux collectivités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention d'adhésion aux secrétariats du Comité médical et de la Commission de réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ADHESION  
AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL  
ET DE LA COMMISSION DE REFORME  
PLACES AUPRES DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES DEUX-SEVRES**

**PREAMBULE :**

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et la Ville de NIORT ont signé une convention le 4 décembre 2015 pour l'adhésion aux secrétariats du Comité médical et de la Commission de réforme placés auprès du Centre de gestion avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette convention arrive à terme le 31 décembre 2016 et il convient, conformément à l'article 7 de la convention précitée, de conclure un avenant n° 1 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Cet avenant n° 1 à la Convention du 4 décembre 2015 est conclu**

ENTRE :

Monsieur Léopold MOREAU, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, agissant en cette qualité et conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 29 octobre 2012,  
d'une part,

ET

Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de la Ville de Niort, agissant en cette qualité conformément à la délibération du 5 décembre 2016,  
d'autre part.

Il est convenu ce qui suit,

**Article 1 :**

L'article 3 – alinéa 1 de la convention initiale est modifié comme suit.

Pour l'année 2017, la collectivité règle 95 euros par dossier instruit et présenté au Centre de gestion pour les frais qu'il avance pour le secrétariat du comité médical.  
Le tarif sera réévalué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par un nouvel avenant prenant en compte les coûts réels de fonctionnement du secrétariat du Comité médical.

**Article 2 :**

L'article 6 – alinéa 1 de la convention initiale est modifié comme suit.

Pour l'année 2017, la collectivité règle 95 euros par dossier instruit et présenté au Centre de gestion pour les frais qu'il avance pour le secrétariat de la Commission de réforme.  
Le tarif sera réévalué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par un nouvel avenant prenant en compte les coûts réels de fonctionnement du secrétariat de la Commission de réforme.

Les autres articles restent inchangés.

**Article 3 :**

La convention initiale est renouvelée pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et cessera de produire ses effets le 31 décembre 2019. Elle pourra être renouvelée à la demande de la Collectivité, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait à Saint-Maixent, le

Jérôme BALOGE,  
Maire  
de la Ville de NIORT

Léopold MOREAU,  
Président  
du Centre de gestion  
de la Fonction publique territoriale  
des Deux-Sèvres